

COMMUNIQUE

Fractionnement des actions SMB

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SMB qui s'est tenue le 05 juillet 2018 a approuvé la proposition du Conseil d'administration de procéder à un fractionnement des actions SMB dans un rapport de 1 pour 4.

En conséquence la valeur nominale qui s'élevait à 2 500 FCFA auparavant sera désormais de 625 FCFA et le nombre d'actions sera multiplié par 4 pour être porté à un total de 7 795 200 actions dont 2 193 392 actions composant le flottant.

Ce fractionnement a pour objectif de respecter la nouvelle réglementation instituée par l'instruction n°01-2017/BRVM/DG de la BRVM fixant le volume minimum des titres composant le flottant des sociétés cotées.

Cette opération sera effective pour les actions SMB (SMBC) le 25 Février 2019, à l'ouverture du marché.

Fait à Abidjan, le 06 février 2019



Le Directeur Général

Mamadou DOUMBIA
Mamadou DOUMBIA